



## Portrait régional de l'eau

### Mauricie (Région administrative 04)

#### **Note au lecteur**

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région de la Mauricie du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région de la Mauricie.

*Mise à jour : juillet 2000*

---

#### [1. Portrait socio-économique de la région](#)

#### [2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

#### [3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

#### [4. Portrait de l'eau souterraine](#)

#### [5. Portrait municipal](#)

#### [6. Portrait industriel](#)

#### [7. Portrait agricole](#)

#### [8. Portrait faunique et récréotouristique](#)

#### [9. Initiatives locales](#)

#### [Annexes](#)





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |  
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)



## Portrait régional de l'eau

### Mauricie (Région administrative 04)

#### [1. Portrait socio-économique de la région](#)

#### [2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

#### [3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

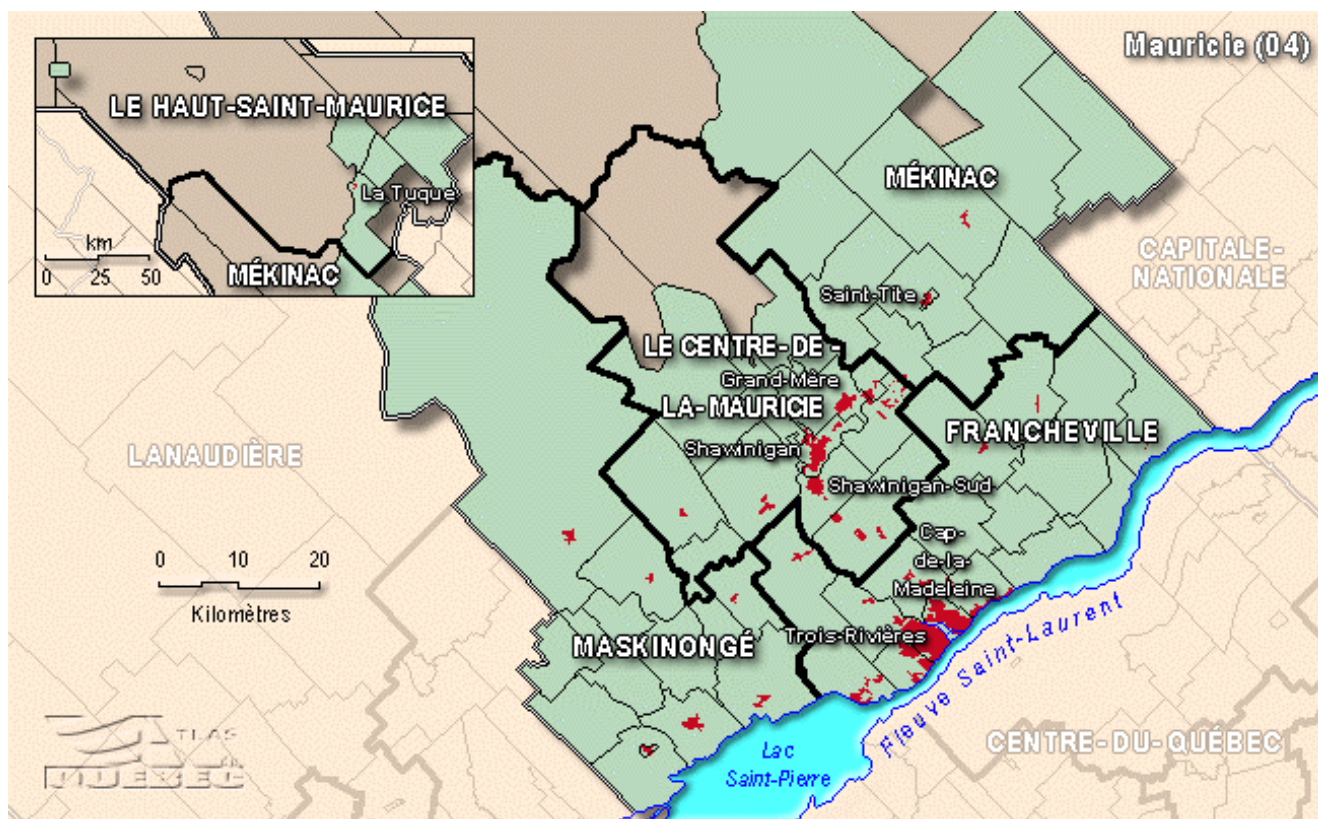
[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Références des publications les plus récentes](#)

---

### 1. Portrait socio-économique de la région

Située au nord du Saint-Laurent, la région de la Mauricie couvre une superficie d'un peu plus de 39 700 km<sup>2</sup>, soit environ 2,6 % du territoire québécois.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse  
Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

On y reconnaît facilement deux zones distinctes, soit les hautes-terres des Laurentides, au nord, et les basses-terres du Saint-Laurent, au sud. Dans les Laurentides, les dépôts meubles sont de faible épaisseur et reposent directement sur le roc, alors que les basses-terres du Saint-Laurent sont constituées des sédiments déposés par la mer Champlain.

La population de la région de la Mauricie comptait, en 1997, 262 208 personnes réparties dans 58 municipalités, elles-mêmes regroupées à l'intérieur de 5 municipalités régionales de comté (MRC), et 17 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés). Deux MRC sont urbanisées et industrielles : Le Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan) et Francheville (Trois-Rivières). Les MRC Maskinongé et Mékinac sont qualifiées d'agroforestières, alors que l'économie de la MRC Le Haut-Saint-Maurice repose sur l'exploitation forestière bien que sa population soit surtout urbaine (La Tuque).

L'économie de la Mauricie repose sur l'exploitation des terres agricoles, de la forêt et de l'hydroélectricité ainsi que sur un secteur industriel relativement diversifié.

**Tableau 1.1 : Population par division administrative**

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Francheville	141 541
MRC Le Centre-de-la-Mauricie	67 103
MRC Le Haut-Saint-Maurice	16 293
MRC Maskinongé	23 791
MRC Mékinac	13 480

**Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région**

Caractéristique	Donnée
-----------------	--------

Population totale <sup>1</sup> (habitants)	262 208	(1997)
Superficie du territoire <sup>2</sup> (km <sup>2</sup> )	39 736	(1996)
Nombre de MRC <sup>2</sup>	5	(1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents <sup>2</sup>	77	(1998)
Nombre d'établissements manufacturiers <sup>3</sup>	481	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation <sup>4</sup>	18	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt <sup>4</sup> (%)	96,3	(1999)
Pourcentage du territoire en agriculture <sup>5</sup> (%)	3,1	(1997)
Taux de chômage <sup>2</sup> (%)**	12,0	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers <sup>2</sup> (\$)	22 228	(1996)
Emplois <sup>2</sup> : secteur primaire (%)**	6,1	(1997)
secteur secondaire (%)**	29,2	(1997)
secteur tertiaire (%)**	64,6	(1997)

\* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

\*\* : Incluant la région 17 (Centre-du-Québec).

Sources :

1. Répertoire des municipalités du Québec 1998.
2. Institut de la statistique du Québec.
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1997, le territoire agricole représentait 3,1 % de la région de la Mauricie (incluant les boisés), ou 2,2 % en ne considérant que les terres en culture et en pâturage. Quant au territoire forestier, il couvrait, en 1999, 96,3 % de la région, dont 81% était de propriété publique; ce pourcentage comprend les forêts retenues à des fins de conservation (parc national, réserves fauniques). En 1998, on trouvait dans la région 481 établissements manufacturiers tandis que 18 établissements miniers étaient en exploitation en 1997. La production minière de la région fournit des matériaux de construction et du mica.



## 2. Portrait quantitatif de la ressource

### (eau de surface)

#### 2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir des mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (30 ans et plus). Les rivières Saint-Maurice, Croche et Vermillon (ces deux dernières étant des sous-bassins de la rivière Saint-Maurice) ont toutes un bassin versant supérieur à 1 500 km<sup>2</sup>. On peut ajouter à cette liste les rivières Sainte-Anne et Batiscan, dont les données de territoire drainé ne sont pas présentées ci-dessous. Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 3 de ce document.

**Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région**

Rivière	Débit moyen (m <sup>3</sup> /s)	Débit maximal (m <sup>3</sup> /s)	Débit minimal (m <sup>3</sup> /s)	Station <sup>1</sup> de mesure	Années observées (nb)	Période observée
Saint-Maurice	693,0	5130	110	050115	76	1919-1995
Vermillon	41,1	463	4,250	050116	56	1928-1984
Croche	29,0	598	3,510	050135	31	1965-1996
Maskinongé	17,8	190	0,510	052601	71	1925-1996
Matawin	24,0	271	1,250	050119	65	1931-1996
du Loup	12,4	157	0,492	052805	31	1965-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

## 2.2 Lacs

Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. On peut consulter le ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

**Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région**

Lac	Superficie (km <sup>2</sup> )	Vocation/Utilisation
Réservoir Gouin	1 302,76	villégiature, pêche, hydraulique
Réservoir Blanc	71,74	villégiature, pêche, hydraulique
Réservoir Manouane	48,69	villégiature, pêche, hydraulique
Édouard	25,20	villégiature, pêche
Wayagamac	23,83	prise d'eau potable, pêche
Mékinac	22,77	activités récréo-touristiques, villégiature, pêche
Réservoir Grand-Mère	20,00*	villégiature, zone urbaine, activités récréo-touristiques, hydraulique
Grand Bostonnais	15,29	réservoir, pêche
Réservoir La Tuque	10,00*	villégiature, zone urbaine, activités récréo-touristiques, hydraulique
Sacacomie	9,74	activités récréo-touristiques, villégiature, pêche
Missionnaire, du	7,00*	villégiature, pêche
Pêche, à la	6,00*	prise d'eau potable, villégiature, pêche
Wapizagonké	5,57	villégiature, pêche
Piles, des	4,01	prise d'eau potable, villégiature, pêche
Tortue, à la	3,29	activités récréo-touristiques, villégiature, pêche

\* : Valeur estimée.

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de la Mauricie, Ministère de l'Environnement.

## 2.3 Barrages

Des 481 barrages érigés dans la région de la Mauricie, 53 % servent à des fins de villégiature et 58 % sont des propriétés privées. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe

Cette région possède 17 barrages de plus de 10 mètres de haut. Les 4 plus hauts sont situés sur la rivière Saint-Maurice. Ils sont exploités par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Le barrage Shawinigan et le barrage Trenche mesurent tous deux 53 mètres de haut. Le barrage Beaumont est d'une hauteur de 52 mètres et le barrage du Rapide-Blanc mesure 45 mètres de haut. Les barrages Trenche, Beaumont et du Rapide-Blanc sont situés à proximité de la municipalité de La Tuque.

Parmi les réservoirs les plus volumineux, il y a le réservoir Gouin, qui est exploité par Hydro-Québec et qui contient 8,5 milliards de mètres cubes d'eau. Ensuite, le barrage du Rapide-Blanc, géré par Hydro-Québec, retient 466 millions de mètres cubes d'eau. Le barrage Manouane A, situé dans la région de la Mauricie, a un réservoir de 410 millions de mètres cubes d'eau qui est presque entièrement situé, lui, dans la région de Lanaudière. Le barrage Manouane C retient 270 millions de mètres cubes d'eau sur la rivière Manouane. Cet aménagement du gouvernement est exploité par Hydro-Québec. Enfin, le barrage du Grand Lac Wayagamac, propriété de la ville de La Tuque, retient 217 millions de mètres cubes d'eau.

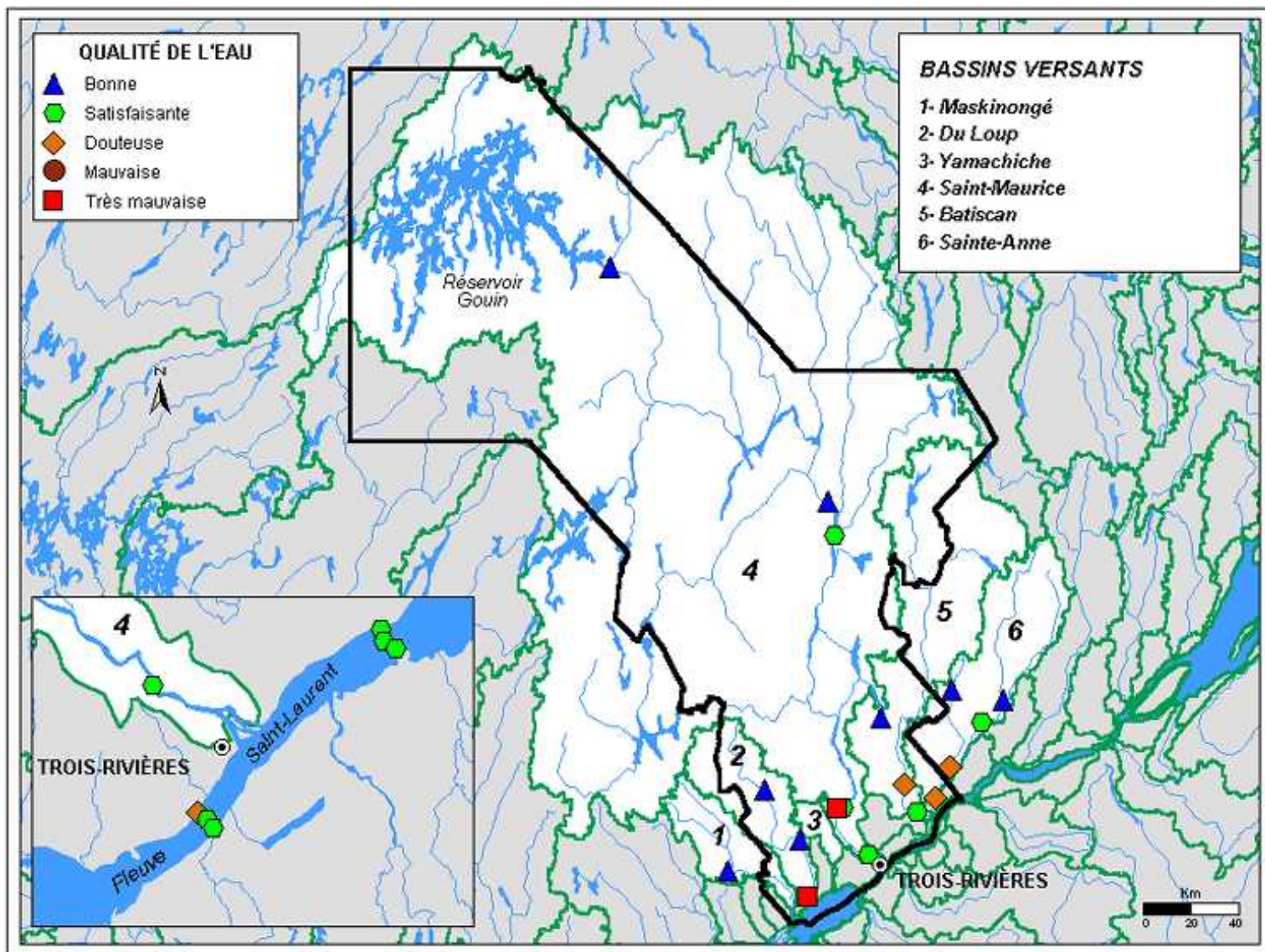


## 3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

### 3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative de la Mauricie. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP), qui intègre les neuf indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

#### **Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de la Mauricie**



La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 présente les pressions de pollution les plus significatives pour les bassins des rivières de la région : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Les problématiques particulières sont présentées par bassin versant à la section 3.2. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

**Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique**

Bassin	Superficie du bassin (km <sup>2</sup> )	Superficie cultivée <sup>1</sup> (%)	Cheptel <sup>1</sup> (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau <sup>2</sup> (nb)	Population totale <sup>1</sup> (nb)	Population desservie par <sup>3</sup> :	
						un réseau d'égouts (%)	une station d'épuration (%)
Maskinongé	1 096	10,3	1,6	3	13 756	33,9	30,6
du Loup	1 617	10,8	1,2	6	15 632	66,7	56,9
Yamachiche	274	15,7	1,3	n.d.	2 417	n.d.	0
Saint-Maurice	43 427	0,2	1,2	14	79 711	86,5	58,8

Batiscan	4 688	3,7	0,8	0	14 284	68,5	46,2
Sainte-Anne	2 694	8,0	0,7	4	17 629	45,4	32,5

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).
2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.
3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible.

## 3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

### 3.2.1 Rivière Saint-Maurice

Malgré l'arrêt du flottage du bois et le nettoyage récent des berges, d'importantes quantités d'écorces, de débris ligneux et de billes de bois demeurent accumulées au fond de la rivière Saint-Maurice et de quelques-uns de ses tributaires. Cette situation cause une perte importante d'habitats pour la faune aquatique et a des effets certains sur la qualité de l'eau. Pour diverses raisons, la rivière Saint-Maurice est une des rivières qui possèdent les concentrations de mercure les plus élevées au Québec; le mercure se retrouve dans la chair de poisson et en limite la consommation par les humains.

La rivière Shawinigan, tributaire de la rivière Saint-Maurice, est très polluée par les rejets d'eaux usées des municipalités de Shawinigan et de Baie-de-Shawinigan ainsi que par les eaux usées de l'usine de pâtes et papiers Abitibi-Consolidated inc., division Belgo. En raison des activités industrielles antérieures dans la municipalité de Shawinigan, les sédiments de la rivière Saint-Maurice dans ce secteur demeurent contaminés par plusieurs produits toxiques.

### 3.2.2 Rivière Batiscan

La rivière des Envies, tributaire de la Batiscan, est aux prises avec des sources importantes de pollution diffuse d'origine agricole. L'érosion des sols affecte considérablement la qualité de l'eau de ce tributaire (MES, turbidité, etc.).

Les eaux usées non traitées de la municipalité de Saint-Narcisse causent des problèmes locaux importants de salubrité et d'esthétique.

### 3.2.3 Rivière du Loup

Les rejets d'eaux usées non traitées des municipalités de Saint-Alexis-des-Monts et de Sainte-Angèle-de-Prémont causent des problèmes locaux de salubrité et d'esthétique. Au niveau des basses-terres du Saint-Laurent, les pratiques agricoles affectent considérablement la qualité des eaux de la rivière du Loup. L'érosion des berges ainsi que l'érosion des sols agricoles contribuent activement à cette détérioration.

### 3.2.4 Rivière Maskinongé

La rivière Maskinongé et plusieurs de ses tributaires, dont les rivières Saint-Louis et Chacoura, sont aux prises avec des sources de pollution diffuse d'origine agricole importantes. Dans ce bassin, les berges des différents cours d'eau et certains sols argileux sont soumis à une érosion très importante, ce qui affecte considérablement la qualité de l'eau (MES, turbidité, etc.). Les eaux usées non traitées de la municipalité de Saint-Édouard, seule municipalité de la région avec un réseau d'égouts qui ne traite pas encore ses eaux usées, causent d'importants problèmes locaux de salubrité et d'esthétique. Cette municipalité fait l'objet d'une étude, dans le contexte du programme *Les eaux vives du Québec*.

### 3.2.5 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région de la Mauricie est fortement touchée par l'acidification des eaux de surface. Parmi les 235 lacs visités, 14,5 % sont acides ( $\text{pH} \leq 5,5$ ), 43,8 % sont en transition ( $\text{pH} = 5,5$  à 6) et 41,7 % sont non acides.

Pour ce qui est de la contamination par le mercure, plus de la moitié des dorés de moyenne et de grande taille pêchés dans les lacs visités présentent une teneur supérieure à la norme pour la consommation humaine de 0,5 mg/kg dans la chair de poisson, soit 57 % et 87 %. Il en est de même pour les brochets de moyenne et grande taille (53 % et 100 %). Les poissons des mêmes espèces sont beaucoup moins contaminés dans le Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre. Pour connaître les recommandations de consommation, on peut se référer au *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*, réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux, et au dépliant *Connaissez-vous les Oméga 3?*, réalisé conjointement par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

### 3.3 Références des publications les plus récentes

LAFLAMME, D., 1995. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Saint-Maurice, 1979 à 1992*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-98, Envirodoq EN950251, 87 p., 9 annexes.

LAFLAMME, D., 1995. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Sainte-Anne, 1979 à 1994*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-104, Envirodoq EN950627, 66 p., 6 annexes.

ROBITAILLE, P., 1997. *Qualité des eaux des bassins des rivières Maskinongé et du Loup, 1979 à 1996*, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN970057, rapport QE-107, 70 p., 7 annexes.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |  
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002



## Portrait régional de l'eau

### Mauricie (Région administrative 04)

#### [4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

#### [5. Portrait municipal](#)

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

#### [6. Portrait industriel](#)

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématiques spécifiques](#)

#### [7. Portrait agricole](#)

[7.1 Portrait général](#)

[7.2 Problématiques spécifiques](#)

#### [8. Portrait faunique et récréo-touristique](#)

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

#### [9. Initiatives locales](#)

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

[9.4 Zones d'intervention prioritaire \(comités ZIP\)](#)

---

#### **4. Portrait de l'eau souterraine**

##### **4.1 Usages**

Près de 53 % de la population, soit environ 135 600 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont près de 14 % est alimentée par des puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 1 300 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 4 700 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de la Mauricie compte 5 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales dont 2 sont situés dans la MRC Francheville, 2 dans la MRC Le Centre-de-la-Maurice et 1 dans la MRC Maskinongé. La région compte 6 usines d'embouteillage dont 3 sont situées dans la MRC Francheville, 2 dans la MRC Le Centre-de-la-Maurice et 1 dans la MRC Maskinongé.

## **4.2 Problèmes de contamination**

### ***4.2.1 Contamination de la nappe par l'agriculture***

Un problème est survenu par suite de la concentration des nitrates et nitrites dans l'eau potable, même si la contamination est confinée à des espaces restreints. Actuellement, un avis de non-consommation est en vigueur pour les nourrissons qui sont desservis par un réseau d'aqueduc privé de Shawinigan-Sud.

Les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et de Pointe-du-Lac sont également touchées par ce problème, mais pour l'instant, la concentration des nitrates et nitrites dans l'eau distribuée par ces municipalités respecte la norme du *Règlement sur l'eau potable* (c. Q-2, r. 4.1). Cependant, au cours des dernières années, la Direction régionale de la santé publique est intervenue dans certains cas de pollution agricole, notamment à Notre-Dame-de-Montauban (nitrites-nitrates).

### ***4.2.2 Contamination de la nappe par les activités industrielles ou urbaines***

Certaines activités industrielles et commerciales ont altéré la qualité de l'eau souterraine. Les cas rencontrés dans la région de la Mauricie sont principalement des conséquences de l'industrialisation intensive qu'a connue la région au début du siècle. L'exemple le plus frappant est celui de Shawinigan, qui fut le berceau de l'industrie chimique québécoise et dont les eaux souterraines sont affectées depuis par de nombreux sites fortement contaminés. Les autres cas connus de contamination sont plutôt ponctuels et ne portent que sur des superficies restreintes.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers, principalement en milieu urbain. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers a également révélé la présence de contaminants dans les sols et les eaux. À titre d'exemple, l'ancien dépotoir de Trois-Rivières a été intégré à la liste des sites GERLED (*Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux*).

Tout cas de contamination d'eau souterraine, particulièrement en Basse-Mauricie, doit être traité en gardant à l'esprit qu'une large partie de la population s'alimente en eau potable à partir de dépôts aquifères sableux vulnérables à la pollution de surface. C'est le cas notamment pour la population

des villes de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest.

### 4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen dont dispose le ministère de l'Environnement pour évaluer a priori l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activité humaine susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

Les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) ne sont pas généralement déterminés par les municipalités. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige pour ces projets de captage, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, la détermination de ces périmètres et recommande l'adoption d'une réglementation visant à régir les activités et les usages des eaux souterraines sur le territoire.

Les municipalités de Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières-Ouest exploitent des ouvrages de captage d'eau souterraine. Ces municipalités cherchent à adopter diverses mesures destinées à favoriser une exploitation durable de la ressource, comme des mesures d'économie d'eau (ex. : restriction sévère de l'arrosage des parterres avec amendes en cas de non-respect des consignes) et la protection de l'aire d'alimentation des ouvrages de captage.

La MRC Maskinongé étudie actuellement les modifications à apporter à son schéma d'aménagement, afin de protéger les zones vulnérables de l'aire d'alimentation des ouvrages de captage d'eau souterraine de la Régie intermunicipale qui exploite l'eau sur son territoire.

### 4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. *BADGEO en totalité sur support digital*, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

McCORMACK, R., 1987. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – MRC Francheville*, Québec, Ministère de l'Environnement.

McCORMACK, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – Rive Nord du Saint-Laurent*, Québec, Ministère de l'Environnement.

McCORMACK, R., 1983. *Étude hydrogéologique, rive nord du Saint-Laurent*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche, Service des eaux souterraines.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Les Publications du Québec, Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive n° 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec.

SIMARD, G. et R. DES ROSIERS, 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G-13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.



## 5. Portrait municipal

### 5.1 Portrait général

#### 5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de la Mauricie compte 70 réseaux municipaux d'eau potable qui desservent une population de 237 394 habitants dans 50 municipalités. De ces réseaux, 26 possèdent un système de traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On trouve également sur le territoire 36 réseaux privés d'eau potable qui desservent 2 426 habitants.

On estime que 47,1 % de la population de la région de la Mauricie est alimentée par eau de surface et que 52,9 % est alimentée par eau souterraine. De ce dernier pourcentage, environ 86,1 % de la population est alimentée par les réseaux municipaux et 13,9 % par des puits individuels.

Aucune municipalité de la région de la Mauricie ne s'approvisionne en eau potable au fleuve Saint-Laurent. En ce qui concerne les tributaires du fleuve, seule la ville de Trois-Rivières (50 000 habitants) compte une prise d'eau dans la rivière Saint-Maurice.

#### 5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région de la Mauricie, 80 % de la population était raccordée à un réseau d'égouts municipal en 1999. Le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis l'investissement par le gouvernement du Québec et les municipalités de près de 263 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 95 % de la population de la Mauricie raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1999. Les MRC Francheville et Le Centre-de-la-Mauricie, regroupant plus de 82 % de la population raccordée, drainent environ 77 % des investissements en infrastructures d'assainissement. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

### 5.2 Problématiques spécifiques

#### 5.2.1 Contamination au plomb à Shawinigan

Une expertise méthodologique a été apportée à la municipalité de Shawinigan dans le contexte d'un projet d'échantillonnage du plomb dans l'eau potable. Ce projet a permis d'identifier environ 700 résidences susceptibles de subir des dépassements de la norme recommandée. La municipalité a procédé systématiquement à la mesure de la concentration de plomb dans ce groupe de résidences (construites pour la plupart entre 1940 et 1949) et au changement des conduites d'entrée d'eau pour celles qui dépassaient la norme. Parallèlement, des avis de santé publique ont été émis à l'égard de la consommation d'eau pour différentes clientèles vulnérables, principalement les nouveau-nés, pour qui un programme spécifique de dépistage et de surveillance a été instauré. Ce dossier a fait l'objet d'une concertation entre les différents intervenants, dont le ministère de l'Environnement et de la Faune, la municipalité de Shawinigan, le CLSC du Centre-de-la-Mauricie et la Direction de la santé publique Mauricie-Centre-du-Québec.

#### 5.2.2 Nouvelle vocation de la rivière Saint-Maurice

L'abandon du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice annonce un changement de vocation pour cette rivière. La réappropriation de ce cours d'eau par les communautés riveraines constituera l'un des enjeux régionaux majeurs des prochaines années en Mauricie. Une nouvelle vocation basée sur l'utilisation récréotouristique de la rivière Saint-Maurice est en train de voir le jour. De la vigilance et des efforts particuliers devront être consentis face à l'augmentation de certains usages spécifiques pouvant affecter la qualité de l'eau, la consommation de poisson de pêche sportive, la baignade et le risque d'accidents de navigation. Il serait nécessaire d'apporter une attention particulière aux travaux dégradant les rives et le lit du cours d'eau.

### **5.2.3 Inondations**

Au chapitre des inondations, la région de la Mauricie connaît des problèmes de forte récurrence à l'embouchure des tributaires du lac Saint-Pierre (rivière Maskinongé, Petite rivière du Loup, Grande rivière du Loup, Petite rivière Yamachiche et Grande rivière Yamachiche) et directement sur les rives du lac, à Maskinongé. Les municipalités concernées sont toutefois munies de plans d'urgence adaptés à cette situation. Le phénomène est moins relié aux embâcles qu'au bas niveau des terres. La rivière Saint-Maurice subit par endroit des embâcles, qui ne menacent généralement que le réseau routier. Les rivières Batiscan et Sainte-Anne ne provoquent généralement des inondations que dans quelques secteurs connus de leur partie amont; seuls quelques habitations et des segments du réseau routier sont affectés. Lors des crues plus importantes (décennales ou de moindre fréquence), les rives du Saint-Laurent elles-mêmes sont affectées, de même que nombre de résidents dans les municipalités de Maskinongé, Louiseville, Pointe-du-Lac, Trois-Rivières-Ouest, Batiscan, Sainte-Anne-de-la-Pérade et quelques autres.

Il convient de mentionner que les municipalités bénéficient du nouveau *Programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans* pour les aider à la gestion des zones à risque d'inondation non cartographiées par la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines inondables. Les 5 municipalités régionales ont fait parvenir au ministère de l'Environnement leurs priorités d'intervention pour ce programme.

Enfin, il existe sur le territoire de la région des zones à risque de glissement de terrain, notamment dans les municipalités de Saint-Léon-le-Grand, Saint-Boniface-de-Shawinigan, Saint-Sévère et Saint-Maurice. L'instabilité des dépôts argileux de la mer Champlain constitue la cause principale de ce risque, mais celui-ci a été amplifié par la modification du régime hydrique : des crues plus fortes aggravent les problèmes d'érosion au pied des talus. Les modifications aux rives des cours d'eau, en particulier par l'élimination de la végétation, ont également contribué à l'augmentation du risque. Les MRC ont inclus les zones de vulnérabilité à leur schéma et ont prescrit des normes de protection.



## **6. Portrait industriel**

### **6.1 Portrait général**

#### **6.1.1 Secteur primaire**

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières (330 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 17 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). De façon générale, l'exploitation des carrières et des

sablières a peu d'impact sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas où le matériel exploité est situé sous le niveau de cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

### **6.1.2 Secteur secondaire**

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 480 établissements industriels et manufacturiers de la région de la Mauricie, environ 85 % comptent moins de 50 employés. On constate par ailleurs que plus de 40 % des établissements sont implantés sur le territoire de la MRC Francheville. On trouve également beaucoup d'entreprises dans les agglomérations de Shawinigan et Grand-Mère, dans la MRC Le Centre-de-la-Mauricie ainsi que dans la ville de La Tuque, dans la MRC Le Haut-Saint-Maurice.

De ce nombre d'établissements, le ministère de l'Environnement a compté, en 1995, 67 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de causer directement ou indirectement des dommages significatifs à l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 67 établissements répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle auxquels ils appartiennent et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 36 établissements, soit 54 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal, et que les effluents de 20 de ces établissements sont traités dans une station d'épuration municipale.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, de plus en plus, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en tenant compte de la meilleure technologie disponible et économiquement acceptable. Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape de l'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect des normes réglementaires et de toute exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les industries de la région de la Mauricie. Les entreprises du secteur des pâtes et papiers avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. Pour l'ensemble des secteurs industriels, 89 % des grandes entreprises, 59 % des moyennes entreprises et 41 % des petites entreprises avaient généralement complété leurs travaux d'assainissement en 1995. De plus, 55 % des industries raccordées à un réseau d'égouts municipal voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration, permettant ainsi d'assurer le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Actuellement, les problématiques relatives à l'eau concernent principalement le secteur des pâtes et papiers, en raison des volumes considérables d'eau puisée et rejetée et, dans une moindre mesure, le secteur de la métallurgie et celui du textile.

### **Secteur des pâtes et papiers**

Parmi les industries répertoriées dans la région de la Mauricie, ce sont les établissements du secteur des pâtes et papiers qui, sauf exception, ont les volumes de rejets les plus importants et sont les plus grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets, en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées dans l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), ces entreprises devront élaborer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution imposée par le règlement. Cette redevance prendra effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetés, et non en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé.

**Tableau 6.1 : Caractéristiques des neuf fabriques de pâtes et papiers de la région de la Mauricie**

Établissement industriel MUNICIPALITÉ	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m <sup>3</sup> /jour 1998	Traitement des eaux usées de procédé
Abitibi-Consolidated inc. Div. Belgo <b>SHAWINIGAN</b>	Rivière Saint-Maurice	Petite-Rivière Shawinigan	36 500 à 67 000	Biologique

Abitibi-Consolidated inc. Div. Laurentide <b>GRAND-MÈRE</b>	Rivière Saint-Maurice	Rivière Saint-Maurice	30 500 à 76 000	Biologique
Abitibi-Consolidated inc. Div. Wayagamack <b>TROIS-RIVIÈRES</b>	Rivière Saint-Maurice	Fleuve Saint-Laurent et rivière Saint-Maurice	75 000	Biologique
Carton St-Laurent inc. <b>LA TUQUE</b>	Lac Parker  Lac Wayagamack	Rivière Saint-Maurice	100 000 à 160 000	Biologique
Cascades Lupel inc. <b>CAP-DE-LA-MADELEINE</b>	Fleuve Saint-Laurent	Fleuve Saint-Laurent	1 500	Physique Recirculation
Désencrage CMD inc. <b>CAP-DE-LA-MADELEINE</b>	Fleuve Saint-Laurent	Fleuve Saint-Laurent	4 200	Biologique
Kruger inc. <b>TROIS-RIVIÈRES</b>	Fleuve Saint-Laurent	Fleuve Saint-Laurent	50 000 à 80 000	Biologique
Matériaux Cascades <b>LOUISEVILLE</b>	Réseau d'aqueduc	Réseau d'égouts municipal	Presque nul	Ultrafiltration  Réutilisation
Tripap inc. <b>TROIS-RIVIÈRES</b>	Rivière Saint-Maurice	Fleuve Saint-Laurent et rivière Saint-Maurice	30 000	Biologique

### **Autres secteurs**

Le tableau 6.2 présente quelques autres établissements industriels dont la consommation d'eau et le volume des rejets ont une importance notable. Ces établissements appartiennent respectivement aux secteurs de la métallurgie et du textile.

**Tableau 6.2 : Caractéristiques de quelques autres industries de la région de la Mauricie**

<b>Établissement industriel MUNICIPALITÉ</b>	<b>Point de captage</b>	<b>Point de rejet</b>	<b>Effluent final (rejet) Débit en m<sup>3</sup>/jour 1998</b>	<b>Traitement des eaux usées de procédé</b>
<b>Secteur de la métallurgie</b>				

Reycan <b>CAP-DE-LA-MADELEINE</b>	Réseau d'aqueduc et puits	Réseau d'égouts municipal	1 000	Recirculation Décantation Ultrafiltration
SÉCAL Usine Shawinigan <b>SHAWINIGAN</b>	Lac à la Pêche	Rivière Saint-Maurice	6 100	Une partie rejetée sans traitement, une partie traitée et recirculée
<b>Secteur du textile</b>				
Tricots imprimés Trois-Rivières <b>TROIS-RIVIÈRES</b>	Réseau d'aqueduc	Réseau d'égouts municipal	1 900	Dégrillage Décantation Neutralisation
Remdel inc. <b>TROIS-RIVIÈRES</b>	Réseau d'aqueduc	Réseau d'égouts municipal	2 300	Dégrillage Décantation Neutralisation
<b>Secteur agroalimentaire</b>				
Saputo inc. <b>TROIS-RIVIÈRES</b>	Réseau d'aqueduc	Réseau d'égouts municipal	880	Coneutralisation

### 6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

### 6.2 Problématiques spécifiques

La seule problématique spécifique concerne le territoire du port de Trois-Rivières. Celui-ci occupe une superficie de 30,6 hectares. Il sert à l'entreposage, la manutention et le transbordement de différents types de produits tels que : céréales, mélasse, blocs de granite, alumine, coke, clinker, glaise, soude caustique et produits pétroliers. Les activités de manutention et de transbordement de matières dangereuses liquides (ex. : soude caustique et produits pétroliers) sont évidemment les plus risquées au plan environnemental, à cause des déversements potentiels. Toutefois, les réservoirs de matières dangereuses installés au cours des cinq à dix dernières années sont généralement munis de digues et leur tuyauterie est souvent à double paroi. Une autre source potentielle de contamination est liée au lessivage par les eaux de précipitation des aires d'entreposage de matières liquides ou sèches. Enfin, le pompage des cales de bateaux contenant un mélange d'eau et de produits pétroliers constitue une autre possibilité d'apport de contaminant dans l'environnement. Il n'y a eu aucun déversement majeur dans la zone portuaire de Trois-Rivières depuis 1990.



## 7. Portrait agricole

### 7.1 Portrait général

En 1996, la région de la Mauricie regroupait 3,9 % des fermes et représentait 4,0 % des superficies cultivées du Québec. L'importance de l'agriculture dans la région de la Mauricie se traduisait par 1 408 fermes occupant 3,1 % du territoire (incluant les boisés) et 2,2% des terres en culture et des pâturages. La superficie cultivée et drainée était de 735 km<sup>2</sup>, dont moins de 1% était irriguée. On y trouvait un cheptel de 60 627 bovins, de 3 833 ovins, de 139 134 porcs et de 1 603 909 volailles, la production de la volaille et du porc étant concentrées dans la MRC Maskinongé (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

## 7.2 Problématiques spécifiques

Cette partie traite des problématiques agricoles spécifiques par municipalité régionale de comté (MRC).

Depuis quelques années, les exploitations agricoles des MRC de la région sont de plus en plus sollicitées par les industries de pâtes et papiers qui cherchent à valoriser leurs boues primaires. Ces boues entrent en compétition avec les autres intrants dans la fertilisation agricole.

**La MRC Francheville** se caractérise par la prédominance de l'élevage de bovins laitiers, particulièrement dans les municipalités situées à l'est de la rivière Saint-Maurice. On y trouve également une culture intensive du maïs. Il n'y a pas de concentration de production animale, les entreprises étant disséminées sur tout le territoire. Plusieurs sols en culture sont disponibles pour l'épandage dans la MRC. À l'ouest de la rivière Saint-Maurice, on trouve une petite concentration de cultures horticoles et d'élevages porcins. La municipalité de Pointe-du-Lac, qui est la seule municipalité de la MRC à avoir des surplus à épandre, connaît des problèmes de contamination de la nappe phréatique par les nitrites et nitrates.

**La MRC Maskinongé** est la plus importante de la région pour l'agriculture. On y trouve surtout du bovin laitier et du bovin de boucherie, et une concentration de productions porcines dans les bassins des rivières Maskinongé et du Loup. Cette concentration affecte la qualité des eaux de ces rivières. Une municipalité, Saint-Alexis-des-Monts, est désignée zone d'activités limitées (ZAL) au sens du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (c. Q-2, r. 18.2) et deux autres, Saint-Paulin et Louiseville, risquent de se retrouver à brève échéance dans la même situation.

**La MRC Le Centre-de-la-Mauricie** connaît une concentration d'élevage de volailles dans la municipalité de Saint-Boniface-de-Shawinigan. Cette dernière est d'ailleurs en surplus par rapport à la norme « azote » de l'article 32 et de l'annexe 3 du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (c. Q-2, r. 18.2). On trouve également une nappe d'eau souterraine affectée par la culture horticole à Shawinigan-Sud, où un avis de non-consommation de l'eau est en vigueur pour un réseau d'aqueduc privé. Aucune contamination des eaux de surface n'a été rapportée, le drainage s'effectuant directement à la rivière Saint-Maurice.

**La MRC Mékinac** est une région diversifiée au point de vue agricole. La nappe d'eau souterraine de la zone Lac-aux-Sables–Notre-Dame-de-Montauban a connu des problèmes de contamination par les nitrites et nitrates reliés à la culture de la pomme de terre. Cette MRC a aussi été confrontée à une augmentation de l'élevage porcin au cours des dernières années, à cause de la disponibilité des sols pour l'épandage. Plus particulièrement, certains projets de construction de porcherie ont été contestés dans la vallée immédiate de la rivière Saint-Maurice où ils pouvaient entrer en conflit avec les intentions des municipalités de privilégier le développement récréotouristique lié à la ressource

hydrique.

L'agriculture est très restreinte dans la **MRC Le Haut-Saint-Maurice**, à cause de sa position nordique. Il y a peu d'élevage et la qualité de l'eau, tant des rivières que des nappes, est peu affectée par l'agriculture.



## 8. Portrait faunique et récréotouristique

### 8.1 Portrait faunique

#### 8.1.1 Pêche sportive

Les activités de plein air estivales sont, dans la plupart des cas, reliées à la présence d'une eau et d'un décor naturel de qualité. En Mauricie, le réseau des territoires fauniques couvre une superficie de 11 500 km<sup>2</sup> et comprend notamment 11 zones d'exploitation contrôlée (ZEC), 2 réserves fauniques et 20 pourvoiries détenant un bail d'exclusivité sur les terres publiques. Ces territoires sont tous facilement accessibles et très convoités pour la pratique des activités de plein air et de villégiature de même que pour l'exploitation forestière. D'ailleurs, on y trouve 2 000 baux de villégiature, ce qui exerce une pression constante sur le milieu naturel, la ressource faunique et la ressource eau. Annuellement, ces territoires supportent près de 85 000 jours de pêche et 33 000 jours de chasse, et les utilisateurs injectent dans l'économie provinciale et régionale des montants estimés à 5,2 millions de dollars chaque année selon l'enquête socio-économique du ministère de l'Environnement et de la Faune de 1992.

Les deux réserves fauniques couvrent 2 360 km<sup>2</sup> et contrôlent l'exploitation de la ressource aquatique sur 350 lacs. Près de 32 000 pêcheurs par année y récoltent 123 000 prises. L'utilisation de la ressource faunique aquatique dans les réserves crée des retombées économiques estimées à 1,5 million de dollars par année sur une base durable.

Quant aux pourvoiries, avec ou sans droits exclusifs de pêche, elles supportent une pression de pêche de 84 000 jours de pêche et possèdent une très bonne capacité d'hébergement. L'utilisation des ressources du milieu aquatique par ces entreprises amène des retombées économiques estimées à 4,2 millions de dollars par année.

L'utilisation des ressources fauniques aquatiques de l'ensemble du réseau des territoires fauniques de la région de la Mauricie crée des retombées économiques totales de 10,9 millions de dollars par année et contribue ainsi au maintien de plusieurs dizaines d'emplois dans la région. Le réseau des territoires fauniques de la région contribue en tant que partenaire gouvernemental à préserver la ressource faunique des terres publiques et ainsi à assurer son utilisation et sa mise en valeur dans une perspective durable.

En dehors du réseau des territoires fauniques, les lacs et cours d'eau supportent une exploitation sportive importante qu'on ne peut chiffrer, particulièrement sur quelques grands lacs et réservoirs (Mékinac, Missionnaire, Turcotte, La Tuque, Trenche, Blanc, Flamand, Gouin, Manouane, Mondonac, etc.) et sur la rivière Saint-Maurice. Cela est dû non seulement par la quantité de poissons disponible, mais aussi par la diversité des espèces qu'on y trouve (omble de fontaine, touladi, ouananiche, doré, brochet, achigan).

Le fleuve Saint-Laurent, y compris le lac Saint-Pierre, compte aussi pour une fraction notable de l'offre faunique régionale. Les pêcheries y sont nombreuses

en raison tant de la variété d'espèces qu'on est susceptible de récolter que de la masse totale des captures qui s'y effectuent. La pêche récréative s'y pratique en toute saison; elle génère des retombées économiques qui sont difficiles à chiffrer; les espèces vedettes sont le doré, le brochet, la perchaude et le poulamon. Le corridor fluvial présente aussi des habitats de qualité pour la sauvagine, autant lors des périodes migratoires que lors de la nidification; il est le lieu d'activités d'observation.

Il convient de mentionner que les grands barrages du complexe hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice imposent des contraintes environnementales à la reproduction de plusieurs espèces de poissons. L'impact de la gestion de l'eau sur le touladi, une espèce très recherchée par les pêcheurs sportifs, peut être jugé majeur pour plusieurs réservoirs. Les baisses de niveau d'eau enregistrées entre le début de la période de frai et la date d'éclosion des œufs seraient responsables du fait que la majorité des œufs et des alevins meurent, après avoir été exondés. Une étude du ministère de l'Environnement et de la Faune (1998), réalisée conjointement avec Hydro-Québec, montre que selon les réservoirs et l'ampleur des variations de niveau d'eau, les populations de touladi sont considérées comme décimées, déstabilisées ou équilibrées. La situation des autres espèces sportives (doré jaune, grand brochet, etc.) est jugée satisfaisante, malgré les effets des contraintes environnementales imposées par l'exploitation hydroélectrique des réservoirs. Leur capacité à supporter une exploitation ou un stress environnemental supplémentaire apparaît cependant limitée.

La Mauricie est une région dont l'économie est fortement influencée par les activités de récolte et de transformation de la ressource ligneuse, la forêt occupant 96,3 % du territoire. Les activités de récolte et de transport de la matière ligneuse perturbent parfois négativement l'écosystème aquatique. Des études réalisées au cours de la dernière décennie démontrent que la coupe forestière sur de trop grands territoires peut entraîner à court terme des modifications au régime hydrologique des cours d'eau, en intensifiant les périodes d'étiage et de crue, en augmentant la température maximale de l'eau et en augmentant la charge des sédiments transportés par ces cours d'eau. On croit que l'application des règles actuelles de foresterie et le développement de nouvelles règles de foresterie durable pourraient permettre de conserver dans leur état actuel la productivité des écosystèmes aquatiques.

### **8.1.2 Pêche commerciale**

La pêche commerciale a lieu sur le Saint-Laurent et sur le lac Saint-Pierre. Ces pêches, les plus importantes en eaux douces du Québec, sont régies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. L'esturgeon jaune, l'anguille, la barbotte, le doré et la perchaude sont les espèces les plus exploitées.

## **8.2 Activités de contact avec l'eau**

La vocation récréotouristique liée à la ressource « eau » est de première importance pour la région de la Mauricie. Cette région englobe presque totalement le grand bassin versant de la rivière Saint-Maurice et les portions inférieures de 5 autres bassins de moindre superficie.

Les montagnes, la forêt, les rivières, les nombreux lacs et une faible population caractérisent les parties centre et nord de cette vaste région. Cette particularité en fait un territoire où la chasse et la pêche sont devenues des moteurs économiques : on y trouve de nombreuses pourvoiries, ZEC et groupements de même nature; l'immense réservoir Gouin, à la tête de la rivière Saint-Maurice, est un bon exemple de ce type de territoire. Le canot-kayak et la baignade s'ajoutent aux activités pratiquées dans ces contrées sauvages.

En descendant au sud vers le piedmont et la plaine du Saint-Laurent, la population augmente de même que les activités reliées aux lacs et rivières. Celles-ci se diversifient et sont favorisées par une panoplie d'infrastructures permettant l'accès à l'eau ou le contact visuel. Ainsi, les quais publics et privés, rampes de mise à l'eau, marinas, campings, parcs riverains, haltes routières, aires de pique-nique et les nombreuses zones de villégiature permettent aux gens de se baigner, d'exercer la planche à voile, le canot, la navigation de plaisance, la motomarine, le kayak, etc. La pêche et la navigation de plaisance demeurent les activités aquatiques les plus répandues sur l'ensemble du territoire; ces activités sont observées même dans les bassins s'écoulant dans la plaine du Saint-Laurent, où la qualité de l'eau est souvent plus altérée que dans les autres bassins. La pêche hivernale du poulamon atlantique à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne est une activité très populaire. Le potentiel récréatif des nombreux lacs et rivières est renforcé, entre autres, par la présence du Parc national de la Mauricie, de la Réserve faunique du Saint-Maurice, d'une partie de la Réserve faunique Mastigouche, du Parc de la rivière Batiscan, du Parc des chutes de Shawinigan et Shawinigan-Sud et du Parc de l'île Saint-Quentin.

La bordure fluviale n'est pas en reste pour les activités récréatives. Cette zone s'étire sur près de 85 kilomètres entre Maskinongé et Sainte-Anne-de-la-Pérade; elle inclut le lac Saint-Pierre, dont la plaine inondable a été reconnue sur la scène internationale pour sa valeur écologique en mai 1998. L'observation ornithologique, la pêche sportive et commerciale, la chasse à la sauvagine et les croisières en nature sont des activités très prisées dans ce secteur. Les nombreuses municipalités qui touchent au fleuve offrent aussi un large éventail d'infrastructures récréatives incluant des marinas, quais, rampes de mise à l'eau, haltes routières, parcs riverains, centres d'interprétation et campings. De nombreuses résidences permanentes et des chalets sont disséminés tout au long de la bordure fluviale et la baignade et la planche à voile se pratiquent là où le littoral est propice à ces activités. Par contre, ce tronçon du fleuve Saint-Laurent ne compte aucune plage officielle. Au cours des années 1960, plusieurs sites étaient fréquentés pour la baignade, mais ils ont tous fermé graduellement à cause de la contamination bactériologique croissante des eaux; certains d'entre eux pourraient être récupérés si les sources responsables de la pollution étaient maîtrisées.



## 9. Initiatives locales

### 9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*, réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets qui ont un rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région de la Mauricie ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Ces projets figurent au tableau A.6 en annexe et présentent les promoteurs et les partenaires.

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier

des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

## 9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 présente les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, en indiquant les promoteurs et l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

**Tableau 9.1 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de la Mauricie**

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Construction d'un nouvel aménagement hydroélectrique à Grand-Mère par Hydro-Québec	Ce projet consiste en la construction d'un nouvel aménagement hydroélectrique d'une puissance de 220 MW sur le site de l'ancienne centrale hydroélectrique de Grand-Mère.	Analyse environnementale
Projet de dragage de la rivière Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-la-Pérade par l'Association des organisateurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Sainte-Anne inc.	Projet consistant à draguer l'embouchure de la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade pour favoriser la montaison du poulamon	Étude d'impact depuis 1994 (projet actuellement suspendu par le promoteur)

## 9.3 Initiatives en gestion de rivières

Au 1<sup>er</sup> juin 1998, la région de la Mauricie comptait 2 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, en association ou en comité et qui se sont donné des mandats de protection, de restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom et les mandats de chacun de ces 2 organismes, on peut consulter le tableau A.7 en annexe.

## 9.4 Zones d'intervention prioritaire (comités ZIP)

Deux comités ZIP œuvrent dans la région de la Mauricie, soit le comité ZIP du lac Saint-Pierre, incorporé en 1996, et le comité ZIP Les Deux Rives, incorporé en avril 1999. Les comités ZIP sont des organismes sans but lucratif qui ont pour mission de promouvoir la concertation des intervenants visés afin de produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du fleuve Saint-Laurent sur leur territoire et de mettre en œuvre des mesures concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du fleuve.

### 9.4.1 Comité ZIP du lac Saint-Pierre

Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre a comme territoire d'intervention l'ensemble du lac Saint-Pierre et son archipel. Ses principales réalisations incluent, entre autres, la production d'un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE), adopté en mai 1997, les consultations préalables et la production du plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre, la désignation du lac Saint-Pierre

comme réserve de la biosphère de l'UNESCO, la campagne de promotion de la réglementation de la vitesse des embarcations de plaisance dans l'archipel du lac Saint-Pierre, la concertation et de multiples interventions dans le dossier du dragage du port de Sorel, la rédaction de nombreux mémoires sur diverses préoccupations environnementales.

#### **9.4.2 Comité ZIP Les Deux Rives**

Le territoire d'intervention du comité ZIP Les Deux Rives couvre la portion du fleuve Saint-Laurent comprise sur le territoire des MRC Bécancour et Francheville (excluant le lac Saint-Pierre). La consultation publique en vue de fixer les priorités d'action environnementale à privilégier dans l'élaboration du plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de ce territoire a été complétée en mars 2000.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |  
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



## Portrait régional de l'eau

### Mauricie (Région administrative 04)

#### Annexes :

- Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)
- Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)
- Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)
- Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)
- Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)
- Tableau A.6 : [Projets en développement durable \(ÉcoSommet 96\)](#)
- Tableau A.7 : [Renseignements administratifs sur les organismes de rivières](#)

### Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

#### Région de la Mauricie (04)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	5	1,0
Contrôle des inondations	1	0,2
Étang	1	0,2
Faune	8	1,7
Hydroélectricité	39	8,1
Pisciculture	9	1,9
Prise d'eau	10	2,1
Régularisation	78	16,2
Réserve incendie	1	0,2
Site historique	4	0,8
Villégiature	255	53,0
Autres	54	11,2
Inconnue	16	3,3
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>481</b>	<b>100</b>
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%

<b>Entreprise privée</b> (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	72	15,0
<b>Hydro-Québec</b>	37	7,7
<b>Municipal</b>	21	4,4
<b>Privé</b> (individu et association de lacs)	207	43,0
<b>Public</b>	118	24,5
<b>Public - Ministère de l'Environnement</b>	20	4,2
<b>Orphelin</b>	6	1,2
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>481</b>	<b>100</b>

**Référence** : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.



**Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC**

**Région de la Mauricie (04)**

MRC (code)	RÉSEaux D'EAU POTABLE <sup>1</sup>			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU <sup>2,3</sup>					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
<b>Francheville (37)</b>	15 (131 028 habitants)	22	5	49 426	35,5	81 602	58,5	8 408	6,0
<b>Le Centre-de-la-Mauricie (36)</b>	10 (61 524 habitants)	17	10	51 987	77,9	9 537	14,3	5 245	7,8
<b>Le Haut-Saint-Maurice (90)</b>	3 (13 210 habitants)	3	3	12 970	94,8	240	1,8	467	3,4
<b>Maskinongé (51)</b>	13 (20 482 habitants)	17	1	0	0	20 482	89,2	2 480	10,8
<b>Mékinac (35)</b>	9 (11 150 habitants)	11	7	6 157	46,1	4 993	37,4	2 197	16,5
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>50 (237 394 habitants)</b>	<b>70</b>	<b>26</b>	<b>120 540</b>	<b>47,1</b>	<b>116 854</b>	<b>45,6</b>	<b>18 797</b>	<b>7,3</b>

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

**Source :** Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement du Québec (données d'avril 2000).



**Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC**

**Région de la Mauricie (04)**

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 <sup>2</sup>		Investissements (PAEQ et PADEM) <sup>3</sup>
		Population	% <sup>1</sup>	Population	%	
<b>Francheville (37)</b>	14	117 533	84	113 487	97	130 170 254 \$
<b>Le Centre-de-la-Mauricie (36)</b>	8	52 437	78	50 843	97	72 405 394 \$
<b>Le Haut-Saint-Maurice (90)</b>	3	12 657	92	12 102	96	11 225 155 \$
<b>Maskinongé (51)</b>	10	15 254	64	12 404	81	38 238 006 \$
<b>Mékinac (35)</b>	7	8 549	63	6 959	81	10 948 146 \$
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	42	206 430	80	195 795	95	262 986 955 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Réseaux en construction et en exploitation au 31-12-99.
3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.  
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole 31-12-99.



**Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité**

**Région de la Mauricie (04)**

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs <sup>1</sup> et taux d'assainissement en 1995 (%) <sup>2</sup>				
- Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	6 (100 %)	2 (100 %)	1 (100 %)	9 (100 %)
Métallurgie primaire	2 (50 %)	???	1 (0 %)	3 (33 %)
Chimie	0	2 (100 %)	2 (50 %)	4 (75 %)
Transformation du métal	1 (100 %)	5 (40 %)	4 (75 %)	10 (60 %)

Agroalimentaire	0	3 (33 %)	23 (39 %)	26 (38 %)
Textile	0	3 (67 %)	3 (67 %)	6 (67 %)
Transformation du bois <sup>3</sup>	0	1 (0 %)	2 (50 %)	3 (33 %)
Industries diverses	0	1 (100 %)	5 (0 %)	6 (17 %)
<b>TOTAL</b>	<b>9 (89 %)</b>	<b>17 (59 %)</b>	<b>41 (41 %)</b>	<b>67</b>

**- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises -**

<b>LIEU DE REJET</b>	<b>Grandes entreprises (&gt; 250 e)</b>	<b>Moyennes entreprises (50 à 249 e)</b>	<b>Petites entreprises (&lt; 50 e)</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Réseau d'égouts municipal</b>	1 (100 %)	13 (69 %)	22 (50 %)	364 (58 %)
<b>Environnement (dans les eaux de surface)</b>	8 (88 %)	4 (25 %)	5 (60 %)	17 (65 %)
<b>Environnement (installations septiques)</b>	0	0	14 (21 %)	14 (21 %)
<b>TOTAL</b>	<b>9 (89 %)</b>	<b>17 (59 %)</b>	<b>41 (41 %)</b>	<b>67</b>

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement traitées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égout municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détail.
4. Les eaux usées de 20 de ces 36 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

*Référence* : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



## Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

### Région de la Mauricie (04)

MRC (code)	Superficie des fermes par MRC (%)	Nombre de fermes	Cheptel (nombre d'animaux)				Superficie (km <sup>2</sup> )				
			volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier <sup>1</sup>	herbicides, insecticides ou fongicides <sup>2</sup>
Francheville (37)	38,1	508	421 378	24 533	14 710	n.d.	259,19	2,24	166,35	104,93	122,55
Le Centre-de-la-Mauricie (36)	8,2	150	260 325	3 577	4 429	1 398	51,27	0,36	19,34	12,63	23,55

<b>Le Haut-Saint-Maurice (90)</b>	0,1	21	1 013	487	28	n.d.	8,22	n.d.	5,25	0,98	1,25
<b>Maskinongé (51)</b>	23,1	526	921 176	22 196	103 441	1 084	313,47	3,51	172,14	102,07	162,07
<b>Mékinac (35)</b>	4,0	203	17	9 834	16 526	1 351	103,04	n.d.	38,29	45,50	16,58
<b>TOTAL DE LA RÉGION</b>	<b>3,1</b>	<b>1 408</b>	<b>1 603 909</b>	<b>60 627</b>	<b>139 134</b>	<b>3 833</b>	<b>735</b>	<b>6</b>	<b>401</b>	<b>266</b>	<b>326</b>

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

#### Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



### Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96)

#### Région de la Mauricie (04)

Projet	Promoteur	Partenaires
<b>Enlèvement des billes perdues dans le secteur Beaurivage</b> (rivière Saint-Maurice)	Pierre Goulet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compagnie de flottage du Saint-Maurice</li> <li>• MSR</li> </ul>
<b>Élaboration de stratégies de conservation d'habitats sur la rivière Saint-Maurice</b>	Corporation de gestion du bassin de la rivière Saint-Maurice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SCF</li> <li>• MEF</li> </ul>
<b>Évaluation des perspectives de restauration de la rivière Saint-Maurice en rapport avec le flottage du bois</b>	Corporation de gestion du bassin de la rivière Saint-Maurice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SCF</li> <li>• MEF</li> </ul>
<b>La restauration du touladi au lac-aux-Sables</b>	Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des pêcheurs de touladi de Lac-aux-Sables</li> <li>• MEF</li> </ul>
<b>Aménagement faunique de Saint-Barthélemy (haltes migratoires)</b>	Canards Illimités Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNAGS, FFOQ, MEF</li> <li>• SCF, HFC, CI</li> </ul>
<b>La restauration et l'aménagement de l'habitat du poisson</b> (fleuve Saint-Laurent, lac Saint-Pierre)	Fonds de restauration de l'habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du Plan conjoint de l'habitat de l'Est</li> <li>• P&amp;O, MTQ</li> </ul>
<b>Aménagement faunique du marais Saint-Eugène</b>	Association de propriétaires et de locataires de l'île Saint-Eugène inc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalité de Pointe-du-Lac, FRHA</li> <li>• FFOQ, MEF</li> </ul>

<b>La restauration du touladi des lacs et réservoirs de la Haute-Mauricie</b>	Hydro-Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MEF,</li> <li>• Communautés autochtones</li> <li>• Pourvoyeurs</li> </ul>
<b>L'acquisition et la gestion du projet Saint-Barthélemy Saint-Joseph-de-Maskinongé</b> (protection de la plaine inondable)	Fondation de la faune du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres PCHE et FRHAP</li> </ul>
<b>La ZEC Chapeau-de-Paille : un partenaire actif dans le développement durable</b> (restauration des habitats fauniques sur une dizaine de lacs)	Association Nature inc. ZEC Chapeau-de-Paille	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FFQ, MEF</li> <li>• CRD-04</li> </ul>
<b>Les ZEC, des intervenants actifs dans le développement durable</b> (restauration de lacs)	ZEC de la MRC Haut-Saint-Maurice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CRD-04, FFQ</li> <li>• MEF, HQ</li> </ul>

Liste des abréviations :

CI Canards Illimités Canada.  
 CRD Conseils régionaux de développement.  
 FFQ Fondation de la faune du Québec.  
 FRHA Fonds de restauration de l'habitat du poisson.  
 HFC Habitat faunique Canada.  
 HQ Hydro-Québec.  
 MEF Ministère de l'Environnement et de la Faune.  
 MSR Ministère de la Sécurité du Revenu.  
 MTQ Ministère des Transports du Québec.  
 P&O Pêches et Océans Canada.  
 PCHE Plan conjoint des habitats de l'Est.  
 PNAGS Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.  
 SCF Service canadien de la faune.  
 ZEC Zone d'exploitation contrôlée.

**Référence** : *ÉcoSommet 96, 400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*, Gouvernement du Québec, Envirodoq EN970007.



## Tableau A.7 : Renseignements administratifs sur les organismes de rivières

### Région de la Mauricie (04)

Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
<b>Sainte-Anne (rég. 04)</b>	Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne	Case postale 494 Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) GOX 2J0	Promotion de la pêche au poulamon

<b>Saint-Maurice</b>	Corporation de développement du bassin de la rivière Saint-Maurice	3333, Sainte-Marguerite, bureau 2 Trois-Rivières (Québec) G8Z 1X1	Développement durable de la rivière Saint-Maurice
<b>Batiscan</b>	Corporation de développement par bassins versants sur la Batiscan	54, rue Goulet C.P. 87 Saint-Stanislas (Québec) G0X 3E0	Mise sur pied d'un comité de gestion par bassin pour la rivière Batiscan

Source : Ministère de l'Environnement, 1<sup>er</sup> juin 1998.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |  
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)